



Communiqué de presse

18 mars 2021

Adoption de la convention de rattachement des parcs nationaux à l'Office Français de la Biodiversité

Le 10 mars dernier, le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national s'est réuni à Florac-Trois-Rivières et a notamment approuvé la convention de mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la modification de la composition du CA.

Ce premier conseil de l'année a validé le compte financier et le rapport d'activités 2021 : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/le-rapport-dactivites-2021-est-en-ligne>

Figurait par ailleurs à l'ordre du jour, la nouvelle convention de **mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'Office français de la biodiversité (OFB)**.

Le rattachement permet à l'OFB et aux parcs nationaux la mise en commun des services et moyens utiles pour remplir leurs missions, les parcs nationaux étant par ailleurs des territoires d'expérimentation et de relais des politiques déployées par l'OFB tout en conservant leur autonomie.

A titre d'exemple, lors de la précédente convention, 10 groupes de travail thématiques ont associé les parcs et l'OFB (agriculture, marque Esprit parc national, systèmes d'information ...) et la mutualisation de plusieurs services administratifs a été renforcée (ex : service facturier).

Dans cette nouvelle convention, la gouvernance a été renouvelée. En effet, une séquence politique annuelle sera organisée entre les présidents des CA des parcs nationaux et la direction générale de l'OFB.

Le comité de pilotage stratégique créé lors de la première convention se réunira une fois par an pour examiner les grandes orientations stratégiques.

Un comité de pilotage opérationnel, une instance de dialogue, se réunira 3 fois par an.

Afin de valoriser le dialogue social, les organisations syndicales seront dorénavant reçues une fois par an par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (ministère de la Transition écologique).



Contact presse : Natacha Maltaverne

Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49

natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Approbation de la modification de la composition du CA

Le mandat du conseil d'administration actuel arrivera à son terme en novembre 2022. Son renouvellement est l'occasion de proposer plusieurs modifications afin de mieux prendre la compte réalité actuelle de l'établissement. Le CA proposera donc les modifications suivantes :

- Dans le collège État :

- remplacer le poste de « directeur d'un service déconcentré régional en charge du tourisme » par un représentant de l'éducation nationale. Il n'existe plus d'administration régionale chargée du tourisme et le Parc collabore historiquement et fortement avec l'Éducation nationale qui met à disposition de l'établissement un poste à plein temps.

- intégrer le commissaire de massif, comme dans tous les autres parcs nationaux de montagne, ce qui porterait le collège État à 8 membres et le nombre total d'administrateurs à 53.

- Dans le collège des représentants de collectivités territoriales :

- la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère qui comprend 14 % de la surface du cœur de Parc sera membre de droit dans le conseil d'administration.

Si ces modifications sont approuvées le prochain conseil d'administration de l'établissement public comptera 53 membres dont 8 représentants de l'État, 23 représentants des collectivités territoriales, 21 personnalités qualifiées locales et un représentant du personnel du Parc.

Informations sur les points suivants

- **Natur'Adapt**

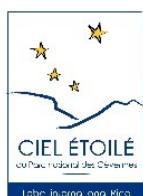
L'établissement public s'est investi dans une démarche d'adaptation au changement climatique dans le cadre du projet « Natur'Adapt » porté par l'association Réserves naturelles de France (RNF). Il fait partie des 15 territoires tests. En cela, il doit élaborer un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'adaptation au changement climatique dans une approche concertée avec le territoire.

Les membres des commissions thématiques de l'établissement et les habitants, via des ateliers, ont partagé leur perception du changement climatique sur notre territoire et imaginé des récits climatiques prospectifs. Une seconde série d'ateliers sera programmée en avril pour l'élaboration du plan d'adaptation qui sera adopté par le CA en juin prochain puis mis en place sur le territoire.

- **Évaluation à mi-parcours de la charte**

Outil de pilotage de l'action de l'établissement, la charte du territoire adoptée en 2013 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2028 doit faire l'objet d'une évaluation. C'est une obligation réglementaire. Pour préparer cet exercice, l'établissement public a prévu de tester la méthodologie à partir de 5 questions évaluatives prioritaires :

- Quel est l'état de conservation des espèces prioritaires et des habitats naturels dans le cœur de Parc ?
- Quelle est la dynamique de réalisation des engagements collectifs par les communes
- Les différents partenariats entrepris par l'établissement permettent-ils d'améliorer qualitativement et quantitativement les prestations offertes aux scolaires, habitants et visiteurs ?



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

- L'élevage extensif à caractère pastoral se renforce-t-il ?
- L'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique permet-il d'orienter de manière objective les décisions de gestion des populations de grands gibiers ?

Une 6^è question relative aux patrimoines culturels est en cours d'élaboration. Par ailleurs, 20 autres questions devront permettre d'apporter des éléments d'analyse en vue du bilan final.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières